



Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
Lundi 22 mars 2021
Visio-conférence

Date de convocation : 15/03/2021	Nombre de titulaires EPCIs en exercice : 25 représentants 25 voix	Nombre de titulaires Département en exercice : 5 représentants 25 voix	
Département		EPCIs	
Présents titulaires	4	Présents titulaires	19
Présents suppléants prenant part au vote	1	Présents suppléants prenant part au vote	2
Présents suppléants ne prenant part au vote	0	Présents suppléants ne prenant part au vote	1
Absents représentés	0	Absents représentés	2
Nombre de suffrages exprimés			48

L'an deux mille vingt et un, le lundi vingt-deux mars à dix-huit heures, le Comité syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre d'Animation de Loisirs à Ornans et en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Participaient à cette réunion :

Représentants titulaires du Conseil Départemental du Doubs :

M. *Philippe ALPY, Thierry MAIRE DU POSET, Béatrix LOIZON, Gérard GALLIOT.*

Représentants suppléants Conseil Départemental du Doubs :

Mme *Florence ROGEBOSZ.*

Représentants titulaires des établissements publics de coopération intercommunale :

Mmes, M. *Laurence BREUILLOT, Jean-Claude GRENIER, Claude CURIE, Christophe JOUVIN, Rémi DEBOIS, Christian VALLET, Jean-Pierre FRIGO, Catherine ROGNON, Olivier BILLOT, Claude LIETTA, Michel PEPE, Clément PONCELET, Daniel DEFASNE, Nicolas BARBE, Karine PONTARLIER, Yves LOUVRIER, Jean Marc GROSJEAN, Aurélien DORNIER, Kévin FADIN (à partir de 19h15, en amont procuration à JP FRIGO)*

Représentants suppléants des établissements publics de coopération intercommunale :

Mme, M. *Yves MOUGIN, Dominique MOLLIER (a quitté la séance à 19h30), Jean-Louis MOUGIN.*

Membres titulaires et suppléants excusés :

Mmes, M. *Pierre SIMON, Marc JACQUOT, Bernard LAUBIER, Cédric BOLE, Kévin FADIN (procuration à JP FRIGO), Pierre COMBE (procuration à O. BILLOT) Gérard FAIVRE (procuration à JC. GRENIER), Emeric GUINCHARD.*

ORDRE DU JOUR

1) APPROBATION PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 03 MARS 2021	1
2) FINANCES	2
1. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET GENERAL	2
2. APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET GENERAL.....	2
3. AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET GENERAL.....	3
4. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE LIFE	3
5. APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE LIFE	4
6. AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET ANNEXE LIFE	4
7. BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET GENERAL	5
8. FIXATION COTISATIONS 2021.....	5
9. BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE LIFE	6
3) RESSOURCES HUMAINES.....	7
1. INSTAURATION RIFSEEP	7
2. CREATION D’UN CONTRAT DE PROJET POUR L’ELABORATION DU CONTRAT DE BASSIN	9
3. CREATION TABLEAU DES EMPLOIS	10
4) POSITIONNEMENT SUR LE SCENARIO DE REHABILITATION DU LAC ST POINT	12
5) FIXATION TARIF VENTE	13
6) PLAN DE FINANCEMENT : RESTAURATION DU LIZON SUPERIEURS ET DES ZONES HUMIDES ASSOCIES	14
7) QUESTIONS DIVERSES	15

Monsieur Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical et propose pour commencer la séance de visionner la vidéo qui a été réalisée, à l’occasion de l’extension RAMSAR du « bassin du Drugeon » aux « tourbières et lacs de la montagne jurassienne », en partenariat avec le PNR du Haut-Jura, la vidéo se trouve également sur la chaîne YouTube du PNR du Haut Jura :

https://www.youtube.com/watch?v=vCIH1U7bAs&ab_channel=Parcnaturelr%C3%A9gionalduHaut-Jura

1) Approbation procès-Verbal du Comité syndical du 03 mars 2021

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour tenir la séance.

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au dernier procès-verbal du Comité syndical 03 mars dernier.

Résultat du vote :

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération N°210 : Aucune remarque n’étant formulée, le procès-verbal du Comité syndical du 03 mars 2021 est approuvé à la majorité.

2) Finances

2.1 Approbation Compte de gestion 2020 – Budget Général

M. Jean Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président, indique que le compte de gestion 2020 du Budget Général, du Receveur de la Trésorerie d'Ornans, est en conformité avec les résultats de clôture 2020. Celui-ci est soumis à l'approbation du Comité Syndical. Il signale que le compte de gestion 2020 est consultable sur demande.

L'exposé étant entendu, Monsieur Jean-Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président, propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°211 : Le Comité syndical entend et arrête à l'unanimité le compte de gestion 2020 du Budget Général, en fonctionnement et en investissement.

2.2 Approbation Compte Administratif 2020 – Budget Général

Monsieur le Président quitte la salle.

Monsieur Olivier BILLOT, Vice-Président en charge des finances, présente les résultats de clôture pour l'année 2020 du Budget Général, qui font apparaître les éléments suivants (voir également Annexe 1):

Fonctionnement	Budget 2020	Réalisé 2020
Dépenses	1 379 536.00 €	1 116 529.15 €
Recettes	1 379 536.00 €	1 106 797.67 €
Solde 2020		-9 731.48 €

Excédent antérieur à reporter	101 986.56 €
Résultat à affecter 2021	92 255.08 €

Investissement	Budget 2020	Réalisé 2020	Restes à réaliser 2020
Dépenses	3 931 851.00 €	1 218 390.91 €	956 769.30 €
Recettes	3 931 851.00 €	1 532 108.20 €	952 188.81 €
Solde 2020		313 717.29 €	-4 580.49 €

Résultat 2020 investissement	313 717.29 €
Excédent antérieur à reporter	825 678.13 €
Excédent à reporter en 2021	1 139 395.42 €
Solde des restes à réaliser	-4 580.49 €
Besoin financement 2020	- 1 134 814.93 €

L'exposé étant entendu, Monsieur Olivier BILLOT, laisse la parole à Monsieur Jean-Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président, qui propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N°212 : Le Comité syndical approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020, en fonctionnement et en investissement tel qu'il est présenté en annexe au présent document.

2.3 Affectation du Résultat 2020 – Budget Général

Monsieur Olivier BILLOT, Vice-Président en charge des finances, rappelle les résultats du compte administratif :

- 92 255.08 € d'excédent de fonctionnement,
- 1 139 395.42 € d'excédent d'investissement.

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N° 213 : Le Comité Syndical se prononce favorablement, à l'unanimité, sur l'affectation des résultats suivants, au budget primitif 2021 :

- **92 255.08 € d'excédent de fonctionnement à affecter en recette de fonctionnement (R002)**
- **1 139 395.42 € d'excédent d'investissement à affecter en recette d'investissement (R001)**

2.4 Approbation Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe LIFE

M. Jean Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président, indique que le compte de gestion 2020 du Budget Annexe LIFE, du Receveur de la Trésorerie d'Ornans, est en conformité avec les résultats de clôture 2020. Celui-ci est soumis à l'approbation du Comité Syndical. Il signale que le compte de gestion 2020 est consultable sur demande.

L'exposé étant entendu, Monsieur Jean-Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président, propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N°214 : Le Comité syndical entend et arrête à l'unanimité le compte de gestion 2020 du Budget Annexe LIFE, en fonctionnement et en investissement.

2.5 Approbation Compte Administratif 2020 – Budget Annexe LIFE

Monsieur le Président quitte la salle.

Monsieur Olivier BILLOT, Vice-Président en charge des finances, présente les résultats de clôture pour l'année 2020 du Budget Annexe LIFE, qui font apparaître les éléments suivants (voir également annexe 1) :

Fonctionnement	Budget 2020	Réalisé 2020
Dépenses	1 280 328.00 €	233 677.14 €
Recettes	1 280 328.00 €	516 980.27 €
Solde 2020		283 303.13 €

Excédent 2019 à reporter	0.00 €
Résultat à affecter 2021	283 303.13 €

Investissement	Budget 2020	Réalisé 2020	RAR 2020
Dépenses	2 348 992.00 €	430 813.15 €	194 557.64 €
Recettes	2 348 992.00 €	949 721.89 €	0.00 €
Solde 2020		518 908.74 €	-194 557.64 €

Résultat 2020 investissement	518 908.74 €
Déficit antérieur à reporter	-782 120.44 €
Déficit 2021 à inscrire	-263 211.70 €
Solde des restes à réaliser	-194 557.64 €
Besoin financement 2020	457 769.34 €

L'exposé étant entendu, Monsieur Olivier BILLOT, laisse la parole à Monsieur Jean-Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président, qui propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°215 : Le Comité syndical approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020 du Budget Annexe LIFE, en fonctionnement et en investissement tel qu'il est présenté en annexe au présent document.

2.6 Affectation du résultat 2020 – Budget Annexe LIFE

Monsieur Olivier BILLOT, Vice-Président en charge de finances, rappelle les résultats du compte administratif :

- 283 303.13 € d'excédent de fonctionnement,
- 263 211.70 € de déficit d'investissement.

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N° 216 : Le Comité Syndical se prononce favorablement, à l'unanimité, sur l'affectation des résultats suivants, au budget primitif 2021 du Budget Annexe LIFE :

- **283 303.13 € d'excédent de fonctionnement à affecter en recette d'investissement (R1068)**
- **263 211.70 de déficit d'investissement € à affecter en dépense d'investissement (D001)**

Avant d'effectuer le vote des BP 2021, l'équipe de l'EPAGE présente un diaporama bilan de l'année 2020 (voir annexe 2).

2.7 Budget Primitif 2021 – Budget Général

Monsieur Olivier BILLOT présente le budget primitif 2021 construit à partir des orientations budgétaires débattues le 03 mars dernier (voir Annexe 3).

Il s'équilibre, en dépenses/recettes :

- En investissement, à hauteur de 3 614 858 €
- En fonctionnement, à hauteur de 2 131 735 €

L'exposé étant entendu le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°217 : Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2021 du Budget Général, en investissement et en fonctionnement, tel qu'il est présenté en annexe.

2.8 Fixation cotisations 2021

Monsieur le Président rappelle l'article 8-2 des statuts de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue définissant la répartition des participations statutaires :

- Participation du Département : 60 % des dépenses d'investissement du Syndicat, hors volet prévention des inondations et à 40 % des dépenses de fonctionnement, ramenées au prorata de la population DGF de la part du bassin versant du Doubs, soit 94.4 %.
- Participation des EPCI membres :
 - o Pour l'EPCI du Jura : 5.6 % des Dépenses d'investissement et de fonctionnement
 - o Pour les EPCI du Doubs, leur participation globale s'élève à 40 % des dépenses d'investissement et 60 % des dépenses de fonctionnement des 94.4 % mentionnés à l'alinéa relatif à la participation du Département.

En fonction des éléments présentés dans le BP 2021, les participations statutaires sont présentées ci-dessous, elles seront appelées en totalité en section de fonctionnement.

Participations	2021 fct	2021 invt	2021 total
Département du Doubs	110 351.35 €	287 748.44 €	398 099.79 €
CC Loue Lison	47 385.09 €	42 224.73 €	89 609.82 €
CC Frasne Drugeon	17 648.53 €	15 726.56 €	33 375.09 €
CC Altitude 800	14 022.12 €	12 495.07 €	26 517.19 €
CC Val de Morteau	42 791.64 €	38 131.52 €	80 923.16 €
CC Portes du Haut Doubs	15 230.92 €	13 572.23 €	28 803.16 €
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	30 703.61 €	27 359.90 €	58 063.51 €
CC Grand Pontarlier	58 264.32 €	51 919.18 €	110 183.51 €
CC Montbenoît	15 714.44 €	14 003.10 €	29 717.54 €
CC Arbois Poligny Salins	20 888.00 €	29 849.70 €	50 737.71 €

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°218 : Le Comité Syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement sur les montants des participations 2021 des membres de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue, énoncées ci-dessus.

2.9 Budget Primitif 2021 – Budget Annexe Life

Monsieur Olivier BILLOT présente le budget primitif 2021 construit à partir des orientations budgétaires débattues le 03 mars dernier (voir annexe 3).

Il s'équilibre, en dépenses/recettes :

- En investissement, à hauteur de 1 334 789.34 €
- En fonctionnement, à hauteur de 912 166 €

L'exposé étant entendu le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°219 : Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe LIFE, en investissement et en fonctionnement, tel qu'il est présenté en annexe.

3) Ressources Humaines

1.1 Instauration RIFSEEP

Le Président laisse la parole à Monsieur Christian VALLET, Vice-Président en charge des Ressources Humaines.

Monsieur Christian Vallet rappelle que Dans un souci de cohérence et d'équité, la collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire à l'échelle de l'équipe de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue, en intégrant les agents contractuels. La situation de départ est assez complexe avec des agents ayant des parcours d'accès à la fonction publique territoriale divers et des modalités de rémunération diverses également (niveau de régime indemnitaire très variable) y compris pour des postes ayant des fonctions similaires.

La réflexion engagée autour du RIFSEEP, avec notamment la cotation des postes réalisée par la Direction et par les agents eux-mêmes avant d'être confrontée, a été l'occasion d'évaluer le plus objectivement possible les niveaux de responsabilité, d'expertise et de sujétions et contraintes particulières liées aux postes.

Pour rappel le RIFSEEP est composé de :

- L'IFSE : Indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise
- Le CIA : complément indemnitaire annuel

- L'IFSE

Afin de travailler sur une base objective, l'outil de cotation des postes proposé par le centre de gestion a été utilisé en l'adaptant aux missions de l'EPAGE et à son fonctionnement interne (petite équipe notamment avec peu de niveaux hiérarchiques mais des fonctions nécessitantes, notamment pour les cadres A, à minima de l'encadrement fonctionnel et des missions de coordination pilotage pour certains.

Au travers de la cotation des postes, les éléments discriminants ayant conduits à la répartition des postes par groupes de fonction, pour les différents cadres d'emplois, sont :

- Le niveau de responsabilité (missions de coordination/pilotage. Engagement de la responsabilité de la collectivité...),
- Le niveau de technicité et d'expertise du poste
- Les sujétions particulières et l'environnement professionnel du poste

En application de ces critères, les postes seront répartis selon les groupes de fonction suivants auxquels correspondront les montants maximum d'IFSE suivants :

Liste des cadres d'emplois de la collectivité	Groupe de fonction	Liste des postes relevant de ce groupe de fonction	Montant maximum de l'IFSE pour ce groupe (seuil maxi réglementaire)
Ingénieurs – Attaché de conservation du patrimoine	A1	Direction	36 210 €
	A2	Chargé de mission coordonnateur	32 130 €
	A3	Chargé de mission	25 500 €
Technicien	B1	Technicien expert	17 480 €
	B2	Technicien	16 015 €
Adjoint technique	C1	Technicien Milieux naturels	11 340 €
Rédacteur	B1	Expert administratif	17 480 €
Adjoint administratif	C1	Assistant administratif	11 340 €

Plusieurs critères d'appréciation de l'expérience professionnelle pour la fixation du montant de l'IFSE sont également retenus :

- Expérience dans le domaine d'activité
- Expérience dans d'autres domaines
- Connaissance et maîtrise de l'environnement de travail
- Capacité à exploiter les acquis de l'expérience
- Degré d'autonomie et capacité à transmettre ses savoirs

Un simulateur mis à disposition par le Centre de Gestion permet de définir la valeur du point de cotation par groupe de fonction. Le montant de l'IFSE est donc égal à la somme des points acquis par la cotation x la valeur du point correspondant au groupe de fonction.

Le montant de l'IFSE pourra être réexaminé :

- En cas de changement de fonctions
- Tous les trois ans au moins en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion

- Le CIA

Le Complément Indemnitare annuel est facultatif. Il a été convenu d'un montant de 1000 € net maximum par agent versé en une seule fois en décembre.

Son montant est défini par les critères et le mode de calcul ci-dessous :

Critères	Indicateurs	Nombres de points
Réalisation des objectifs fixés en début d'année <i>30 points</i>	Atteint	30
	Partiellement atteint	15
	Non atteint	0
Capacité à entretenir et faire évoluer ses compétences dans le cadre de formation <i>20 points</i>	Satisfaisant	20
	A améliorer	10
	Insatisfaisant	0
Initiative, esprit d'équipe, volontariat <i>20 points</i>	Satisfaisant	20
	A améliorer	10
	Insatisfaisant	0
Relation avec les élus, la direction, capacité à porter à l'extérieur l'image et la politique de la structure <i>20 points</i>	Satisfaisant	20
	A améliorer	10
	Insatisfaisant	0
Présentisme, Assiduité au travail <i>10 points</i>	Satisfaisant	10
	A améliorer	5
	Insatisfaisant	0

Le Comité technique du 02/03/2021 a émis un avis favorable au projet de mise en place du RIFSEEP au sein de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue. Cependant, une remarque a été formulée sur l'ancienneté requise pour l'attribution du CIA. Les membres du CT propose de raccourcir cette durée à 6 mois au lieu d'un an.

Dans ce cadre les agents débutant un contrat en cours d'année se verront proposer un entretien à l'embauche pour définir les objectifs sur le restant de l'année.

La réalisation de ces objectifs permettra le calcul du montant du CIA attribué.

L'exposé entendu, le comité syndical se prononce favorablement et à l'unanimité à la mise en place du RIFSEEP et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°220 : Aucune remarque n'étant formulée, la mise en place du RIFSEEP est approuvée à l'unanimité.

3.1 Création d'un contrat de projet pour l'élaboration du contrat de bassin

Monsieur Christian VALLET, indique que le contrat de projet est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 17 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Le décret d'application de cet article est paru au JO du 28 février 2020 et est entré en vigueur au 29 février 2020. Le contrat de projet concerne l'ensemble des catégories hiérarchiques (A, B et C). Le projet ou l'opération doit nécessairement être identifié à l'avance.

Le contrat de projet est un contrat à durée déterminée (CDD) avec une durée minimale d'un an renouvelable si le projet n'est pas achevé dans la limite de 6 ans.

La fin de ce CDD ne donne pas droit à un contrat à durée indéterminée (CDI), ni à une titularisation.

Considérant que le contrat de bassin Haut Doubs Loue est un projet de durée définie (1 an d'élaboration puis 3 ans de mise en œuvre),

Considérant les tâches à accomplir pour mener à bien ce projet, relevant de la catégorie A au grade d'ingénieur :

- Identification des actions prioritaires à conduire dans les domaines de l'assainissement, de la préservation de la ressource en eau, de la restauration des milieux aquatiques
- Animation auprès des maîtres d'ouvrage
- Préparation et rédaction du contrat,
- Élaboration d'une stratégie foncière

Considérant la durée d'un an pour la phase d'élaboration du contrat et sa date d'approbation prévue au 1^{er} trimestre 2022, puis la période de 3 ans du contrat une fois validé,

Il est proposé de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :

« Mise en place et animation du contrat de bassin Haut Doubs Loue » pour une durée initiale d'un an soit du 01/04/2021 au 31/03/2022 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : Signature du contrat de bassin.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse pour la phase de mise en œuvre du contrat de bassin, soit 3 ans. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions d'animateur Contrat de bassin à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 / 35ème.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A.

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau bac +5 dans le domaine de l'environnement et de la gestion de l'eau en particulier ou à défaut d'un niveau bac+3 à bac +4 avec une expérience professionnelle significative de plusieurs années dans le secteur de l'animation et la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de 445 correspondant à l'indice majoré de l'échelon 3 de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

En conséquence, il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Président
- de modifier le tableau des emplois
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/04/2021
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

Les crédits correspondants sont inscrits au budget général.

L'exposé étant entendu le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°221 : le comité syndical se prononce favorablement et à l'unanimité à la création d'un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A pour le projet « Contrat de bassin » et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

3.2 Création tableau des Emplois

Monsieur Christian Vallet rappelle que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle. Sur le plan du droit, les fondements de cette obligation s'appuient sur le Code des Collectivités Territoriales (Articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et sur l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité ou de l'établissement à la date du 01/04/2021, il est proposé le tableau ci-dessous.

Grade	Cat.	Temps travail	Missions	Statut	ETP
Administration					
Adjoint administratif	C	35h00	Secrétariat/ressources humaines site Loue	Stagiaire	1
Adjoint administratif	C	35h00	Secrétariat/comptabilité site Haut Doubs	Titulaire	1
Pôle Animation protection ressource en eau					
Ingénieur	A	35h00	Chargé mission animation SAGE Haut Doubs Haute Loue	Non-Titulaire /CDD	1
Ingénieur	A	35h00	Chargé mission contrat rivière Haut Doubs Loue	Non-titulaire Contrat de projet	1
Pôle Milieux Naturels					
Ingénieur	A	35h00	Chargée de mission Natura 2000 de Malpas et La Cluse et Mijoux, animation de sites N2000 de Malpas, la Cluse et Mijoux et du Drugeon, réalisation d'actions programme LIFE	Non-Titulaire / CDI	1
Ingénieur	A	35h00	Chargé de mission Natura 2000 Loue Lison	Titulaire	1
Ingénieur	A	35h00	Chargé de mission Natura 2000 Loue Lison et trame verte et bleue Loue Lison	Non-Titulaire/ CDD	1
Ingénieur	A	21h00	Conservateur RNR Frasne Bouverans et Seigne des Barbouillons	Non-Titulaire/ CDD	0.6
Technicien	B	24h30	Technicien garde animateur RNR Frasne-Bouverans et de la Seigne des Barbouillons	Non-Titulaire/CDD	0.7
Adjoint technique principal de 2nd classe	C	35h00	Technicien en milieux naturels et milieux aquatiques	Titulaire	1
Pôle Milieux aquatiques/rivières					
Ingénieur	A	35h00	Chargé de mission rivières : Etudes, travaux d'aménagement et actions de réhabilitation des cours d'eau	Titulaire	1
Attachée de conservation	A	35h00	Chargé de mission milieux naturels - LIFE - Natura 2000 : Animation des sites Natura 2000 et gestion des zones humides	Titulaire	1
Ingénieur	A	35h00	Chargé d'études zones humides	Stagiaire	1
Technicien	B	35h00	Technicien de rivière	Titulaire	1
Technicien	B	35h00	Technicien de rivière	Non-Titulaire/CDD	1

L'exposé étant entendu le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°222 : Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Adoptent le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus et arrêté à la date du 01/04/2021 :**
- **Autorisent Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier**

4) Positionnement sur le scénario de Réhabilitation du Lac St Point

Monsieur le Prédésident indique que le 14 janvier dernier, le comité de suivi de l'étude sur la réhabilitation du barrage du lac Saint Point s'est tenu en Visio conférence, sous l'égide de la DDT.

3 scénarii de réhabilitation ont été présentés :

- Scénario 1 : Une reconstruction d'un ouvrage fixe (à la même côte qu'actuellement : 850,07 m NGF) sans ouvrage de gestion hydraulique à l'exception d'une vanne de fond
- Scénario 2 : Une reconstruction d'un ouvrage identique à l'existant avec vannes de régulation pour le soutien d'étiage et maintien de la côte actuelle : 850,07 m NGF
- Scénario 3 : Une reconstruction d'un ouvrage à vannes clapets mobiles avec une côte d'exploitation à 850,32 m NGF, soit + 25 cm de marge.

Le rendu du travail était incomplet puisque l'analyse des incidences des 3 scénarii sur l'écologie du lac, des espèces et des milieux humides associés n'était pas terminée et n'a donc pas été présentée. Cette analyse a été produite tout dernièrement.

Une présentation synthétique des incidences des 3 scénarii, issue de de l'étude est faite en séance.

Le Président indique que la Communauté de communes de Montbenoît a écrit le 15 février dernier au préfet du Doubs pour lui indiquer qu'elle souhaitait voir privilégier le scénario 3. La Communauté de communes du Grand Pontarlier et le Syndicat des Eaux de Joux ont également écrit conjointement à ce dernier, le 1^{er} mars dans le même esprit.

Madame Béatrix LOIZON indique que le Département du Doubs a fait la demande d'une réunion politique, pour laquelle ils sont en attente d'une date, en plus ils vont aussi rédiger un courrier indiquant qu'il est préférable de retenir le scénario 3.

Monsieur Daniel DEFASNE, indique que le Lac a été déclaré comme plan B pour la ressource en eau, c'est à dire s'il y a pénurie d'eau dans la plaine, nous ne pouvons compter que sur le lac, il est donc important de stocker un maximum. Aussi, il apparait primordial d'intégrer, dans le programme de réhabilitation du barrage, la capacité de stockage d'eau (1millions de m³)

Le Président indique qu'il serait souhaitable que l'EPAGE se prononce également sur le scénario à privilégier.

Considérant les enjeux majeurs de préservation des milieux aquatiques à l'aval, comme à l'amont du Lac,

Considérant les effets négatifs mis en avant par l'étude pour le scénario 1 (très faible marnage du lac, absence de soutien d'étiage notamment),

Considérant le peu de changement apporté par le scénario 2 qui ne permet pas de respecter les courbes de gestion inscrites dans le SAGE malgré un coût de travaux déjà élevé,

Considérant que seul le scénario 3 permet de répondre à l'ensemble des enjeux identifiés et offre l'avantage d'un ouvrage susceptible d'avoir une gestion fine et évolutive dans le temps du niveau du lac,

Le Président propose que le comité syndical se prononce pour le scénario 3, l'exposé étant entendu il propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°223 : Le comité Syndical, à l'unanimité se prononce favorablement sur le choix du scénario N°3 pour la réhabilitation du Barrage du Lac St point, à savoir une reconstruction d'un ouvrage à vannes clapets mobiles avec une côte d'exploitation à 850,32 m NGF, et donne pouvoir au Président pour défendre cette position auprès des services de l'Etat.

5) Fixation tarif vente

Monsieur le Président explique que dans le cadre du contrat Natura 2000 sur la gestion des zones humides du bassin du Dugeon, porté par l'EPAGE, du foin de marais est récolté chaque année, stocké et utilisé pour le nourrissage des chevaux du troupeau conservatoire.

L'EPAGE peut être amené à vendre l'excédent de foin stocké, sur sollicitation d'agriculteurs ou de particuliers.

Les recettes perçues lors de ces transactions seront déduites des subventions demandées dans le cadre du contrat Natura 2000. Après consultation de la Chambre d'Agriculture du Doubs, le prix de la tonne de foin de marais livré est compris entre 80 et 90 €. Une balle ronde produite par l'EPAGE pèse environ 200 kg.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de valider la proposition de vente ponctuelle de l'excédent de foin, sur sollicitation, pour la somme de 16€/balle ronde.

L'exposé étant entendu le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°224 : Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le tarif ci-dessus à appliquer dans le cadre de facturation de vente de balle ronde.

6) Plan de financement : Restauration du Lizon supérieurs et des zones humides associés

Monsieur Jean Pierre FRIGO, Vice-Président en charge des Milieux Aquatiques, explique que le Lizon supérieur est un cours d'eau de plateau, s'écoulant principalement sur les communes de Lemuy, Montmarlon et Dournon (Jura, CCAPS) et Arc-sous-Montenot (Doubs, CC Altitude 800).

Ce ruisseau, ces affluents et les zones humides qui les entourent sont dans un état écologique préoccupant, d'après le diagnostic effectué par le bureau d'étude Eaux Continentales en 2018 et 2019. C'est pourquoi un programme de travaux ambitieux a été proposé, portant sur la restauration d'environ 15 km de cours d'eau et des zones humides associées (environ 200 ha référencées), principalement par technique de reméandrement et de rebouchage des drains.

L'objectif des travaux est de restaurer la qualité écologique des cours d'eau et zones humides, mais aussi d'améliorer leur rôle de réservoirs hydrologiques à l'échelle du bassin du Lizon, dans un contexte de ressource en eau qui s'avérera de plus en plus rare avec le réchauffement climatique.

À la suite du programme d'action, l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue a décidé en 2020 de lancer une première étape d'animation foncière et agricole, en partenariat avec la chambre d'agriculture du Jura (comité technique du 11/6/2020).

Au vu du linéaire concerné par le programme de travaux et à la suite des rencontres avec les agriculteurs locaux concernés par le projet, il est proposé de diviser le programme en 5 tranches, tenant compte à la fois des priorités techniques et des opportunités foncières :

- Tranche 1 : Bief des Joncs aval, sources du Bief des Joncs, source de la Douai, sources amont du Lizon supérieur (travaux envisagées 2022-2023, montant estimatif des travaux : 500 k€ HT)
- Tranche 2 : Lizon supérieur amont du village de Lemuy (travaux envisagées 2024-2025, montant estimatif des travaux : 300 k€ HT)
- Tranche 3 : Bief des Joncs amont et source est du Bief des Joncs (montant estimatif des travaux : 325 k€ HT)
- Tranche 4 : confluence du ruisseau de Montorge et Lizon supérieur médian (400 k€ HT)
- Tranche 5 : Ruisseaux d'Arc-sous-Montenot, Lizon supérieur aval (820 k€ HT)

Ces tranches pourront être amenés à évoluer, notamment en fonction des opportunités foncières.

Afin de pouvoir lancer les travaux de la Tranche 1 en 2022-2023, il est donc proposé de lancer en 2021 une étude de maîtrise d'œuvre Avant-Projet portant sur le Bief des Joncs aval, une partie des sources du Bief des Joncs et les sources amonts du Lizon supérieur et de continuer l'animation foncière.

Le montant prévisionnel et le plan de financement de cette action (étude de maîtrise d'œuvre AVP, études complémentaires et dépenses associées) sont présentés dans le tableau suivant :

	Couts prévisionnels (HT)	Couts prévisionnels (TTC)
Dépenses d'investissement		
Etude Maîtrise d'œuvre (APD, DLE, ACT...)	37 500 €	45 000 €
Achat sondes piézométriques et matériel d'installation associés (tubage, crépines)	7 500 €	9 000 €
Nivellement NGF des sondes piézométriques	833 €	1 000 €
Total dépenses d'investissement	45 833 €	55 000 €

Dépenses de fonctionnement		
Temps d'ingénierie (38 jours)	9 500,00 €	9 500,00 €
Total dépenses de fonctionnement	9 500 €	9 500 €
Total dépenses	55 333 €	64 500 €

Le total des dépenses est évalué à 64 500 € TTC.

Dépenses	
Dépenses d'investissement (€HT)	45 833 €
Dépenses de fonctionnement (€TTC)	9 500 €

Recettes		
Subvention AERMC	70%	38 733 €
Subvention Région BFC (plan de relance)	10% des dépenses d'investissement	4 583 €
Autofinancement EPAGE HD HL		12 017 €

Il est demandé aux membres du comité syndical de valider le projet de demande de financement pour l'étude AVP de restauration physique du Lizon supérieur et zones humides associées – Tranche 1.

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération N°225 : Le Comité Syndical, à la majorité, décide de valider de cette demande d'aide à hauteur de 38 733 € auprès de l'agence de l'eau et de 4 583 € auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et autorise le Président à signer tout document correspondant.

7) Questions diverses

Commission Locale de l'Eau :

Pour rappel la composition de la CLE est la suivante :

- 28 représentants des Collectivités
- 17 représentants des Usagers
- 10 représentants de l'Etat

Il est important que les élus qui siègent à la CLE représentent l'ensemble du territoire.

Le Bureau de la CLE (8 élus, 5 usagers et 5 représentants de l'Etat) sera amené à se réunir plus souvent, plan de charge pour cette année très important (Révision du Plan de gestion de la Ressource en Eau, Etude Flux admissibles, Plan d'action sur les ressources stratégiques majeures, Avis sur des projets)

Dématérialisation des convocations :

Dans le cadre de la mise en place du Cabinet Numérique, pour l'envoi de manière dématérialisé des convocations (Comité et Bureau Syndical), il convient que chaque délégué, titulaire et suppléant, active son compte via le mail envoyer par la société Berger Levraut. Les services administratifs étant à disposition pour tout renseignement.